



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du 23 janvier 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 23 Janvier à 20h30, Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE, dûment convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

PRÉSENTS : Pierre DUSSURGEY, Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, GUYOT-MICHEL Gaëlle, Patrice GRANGE, Ghislaine DIDIER

ABSENTS : Christophe DUMAS, Adrien JACQUET, Séverine LE SCOUR, SOTIN

Secrétaire de séance : Joëlle MASSE

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Joëlle MASSE est désignée **secrétaire de séance**.

Ordre du jour :

- n°2026-001 : Demande de subvention concernant les travaux de réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates – DSIL et DETR
- n°2026-002 : DIA parcelles D405-D834 et D836
- n°2026-003 : DIA parcelle D426
- n°2026-004 : Approbation de la convention partenariale de création d'un site de compostage collectif - CCMDL
- n°2026-005 : Approbation de la convention de forfait communal classes sous contrat d'association Ecole SAINT-JEAN-PIERRE NEEL
- n°2026-006 : Approbation de la convention de fonds de concours relative à la mise à disposition des arceaux vélos - CCMDL
- Questions diverses
- Tour de table

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2026.

Délibérations

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR - DSIL ET APPROBATION DES MODALITES DE FINANCEMENT TRAVAUX DE REFECTION DES TOITURES DU HANGAR COMMUNAL ET DES HALLES DES TETES PLATES ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans la composition des dossiers de demande de subvention, chaque opération doit faire l'objet d'une délibération de la collectivité approuvant le lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Vu les circulaires n°E-2025-27 du 28 octobre 2025 et E-2025-28 du 28 octobre 2025 concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).

Monsieur le Maire demande l'approbation du lancement du projet ainsi que son plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Plan de Financement de l'opération :

DATE	MONTANT DES TRAVAUX ET DE MAITRISE D'OEUVRE	SUBVENTIONS ET FINANCEMENT
2026	Travaux Montant Total: 152 548.99 €	Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) OU Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) Aide sollicitée : (35% sur 152 548.99€) 53 374.00€
	Réfection Toitures : 58 923.09 €	Subvention départementale : Aide attribuée : (30% sur 152 548.99€) 45 800.00€
	Désamiantage : 33 899.00 €	Financement communal : 53 374.99€ Total financement : 152 548.99€
	Pose Panneaux Photovoltaïques : 59 726.90 €	

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE à l'unanimité** le lancement du projet de la réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.
- **APPROUVE à l'unanimité** le Plan de Financement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents aux travaux de réfection des toitures du hangar communal et des halles des têtes plates ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLES N° D405 – D834 ET D836

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,

Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,

Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,

Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020

Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025

Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 26 décembre 2025, concernant les parcelles D405 – D834 et D836 pour une superficie totale de 346 m²,

- Parcelle D405 classée en zone UA
- Parcelles D834 et D836 classées en zone UB
- situées à Sainte Catherine 69440 – le bourg

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur les parcelles D405 – D834 et D836 pour une superficie totale de 346 m².

OBJET : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE N° D426

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune, rendu public approuvé le 21 Juin 2007,

Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 - applicable le 7 Octobre 2011,

Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 - applicable le 23 Septembre 2014,

Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 - applicable le 18 Juillet 2020

Vu la modification du PLU approuvée le 21 février 2025 - applicable le 11 avril 2025

Vu la délibération n° 2020-046 du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 18 décembre 2025, concernant la parcelle D426 pour une superficie totale de 868 m²,

- Parcelle D426 classée en zone UB
- située à Sainte Catherine 69440 – 37, Rue de la patinoire

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

DECIDE à l'unanimité de ne pas préempter sur la parcelle D426 pour une superficie totale de 868 m².

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA CEATION ET LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE COLLECTIF AVEC LA CCMDL

Monsieur le Maire présente la convention relative au partenariat pour la création et la gestion d'un site de compostage collectif entre la commune de Sainte-Catherine et la CCMDL

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'installation du composteur collectif et de gestion du site de compostage partagé

- Les composteurs sont installés par la CCMDL, assure le démarrage de l'opération ainsi qu'un suivi régulier du site la première année.
- Le fonctionnement des installations de compostage est à la charge et à l'entière responsabilité de la Commune

Vu la convention,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat pour la création et la gestion d'un site de compostage collectif entre la commune de Sainte-Catherine et la CCMDL.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL – CLASSES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE SAINT JEAN-PIERRE NEEL - 2026-2028

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la convention de forfait communal, classes sous contrat d'association

Vu la convention,

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**

APPROUVE à l'unanimité la convention de forfait communal, classes sous contrat d'association.

AURORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout document affairant.

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION FONDS DE CONCOURS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ARCEAUX POUR LES VELOS AVEC LA CCMDL

Dans le cadre du projet AVELO2, mais aussi en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), compétente en matière de mobilité active, partagée et solidaire, la CCMDL travaille sur le développement de la pratique cyclable pour les déplacements du quotidien. Ainsi, afin de le favoriser, elle a déployé du stationnement adapté aux vélos sur l'ensemble de son territoire.

Afin d'orienter cette stratégie de déploiement, la commune avait répondu favorablement à un questionnaire transmis courant juillet 2023, pour recenser les stationnements cyclables existants.

La CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture d'arceaux vélos, le volume commandé permettant d'obtenir des offres plus avantageuses économiquement.

A ce titre, en 2024, la CCMDL a financé l'achat d'arceaux qu'elle a ensuite mis à disposition de la commune par le biais d'une convention de mise à disposition. La commune dispose aujourd'hui de 10 arceaux dont 6 en finition platine et 4 en finition scellé.

La CCMDL a bénéficié d'une subvention AVELO2 à hauteur de 55 % pour l'achat desdits arceaux. Il était proposé aussi que la commune puisse, par le biais d'un fond de concours, participer au financement de ces arceaux. Ainsi, il est proposé une prise en charge communale à hauteur de 45% du montant de la base de subvention (prix unitaire TTC des arceaux, diminué du FCTVA de 16,404 %) soit 416.76€ pour la commune de SAINTE-CATHERINE.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir entre la CCMDL et la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la convention de mise à disposition d'arceaux conclu entre la CCMDL et la commune le SAINTE CATHERINE,

Vu le projet de convention de fonds de concours à intervenir,

Où l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants, **DECIDE**

APPROUVE les termes de la convention de fonds de concours à intervenir pour l'achat d'arceaux Vélo.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

DIT que le fonds de concours s'élève à 416.76€ pour la commune,

CHARGE l'ordonnateur et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de séance ainsi que le Président.

Questions diverses

Vols : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de vols perpétrés sur le territoire communal ainsi que dans des fermes des villages de Chabanière et de Mornant. Il demande aux habitants de rester vigilants.

Ecole Publique : Un deuxième devis comparatif pour le remplacement du portillon et de la gâchette électrique a été reçu en mairie. Mr Derfeuille se propose de prendre contact avec la société AMC afin de prendre des renseignements supplémentaires ainsi que négocier une baisse du devis.

Famille Delange : Remercie le CCAS pour la distribution du colis de fin d'année

Eclairage solaire : Une proposition pour l'installation d'un éclairage solaire au terrain de football a été reçu en mairie. Cette proposition n'est pas retenue.

Association l'hirondelle : Un appel aux dons est lancé auprès des particuliers. Celui-ci sera relayé sur la page Facebook de la Commune. Une subvention communale sera inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

SYDER : Compte rendu de la réunion Démarche Performancielle du 13/01/2026.

Point projet agence SICLOE : L'entreprise GONNIN DURIS prévoit toujours l'installation d'un magasin point service pour la réparation de matériel agricole sur le terrain de monsieur MANTEL.

Food Truck : Demande d'installation d'un Food Truck sur la commune. Le Conseil Municipal n'accorde pas d'emplacement afin de préserver le tissu économique existant.

Tour de table

Lucien DERFEUILLE :

Chavassieux : Les travaux seront bientôt terminés. Le mûr en reprise arrive à la toiture et l'intérieur nettoyé. Reste la pose des tuiles et de la zinguerie.

Camping : La signature du compromis de vente se tiendra le mercredi 28 janvier.

Gaëlle GUYOT-MICHEL :

Bulletin municipal : La commission s'excuse de l'oubli dans le bulletin de l'article du Comité des Fêtes.

Réunions

Prochain Conseil municipal
Adjoints
Com assainissement

Vendredi 27 février à 20h30 en mairie
Mardi 17 février à 17h00 en mairie
Réunion SPANC les 2, 3 ou 4 février à 10h30

Fin de séance à 21 h 30

Le secrétaire de séance

Joëlle MASSE



Le Maire

Pierre DUSSURGEY



Publié sur le site internet de la commune le : - 4 MARS 2026

Affiché le : - 4 MARS 2026